

PROCES-VERBAL SÉANCE DU JEUDI 05 DÉCEMBRE 2024

Convoqué le jeudi 21 novembre 2024, le SMIRITOM s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 05 décembre 2024 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Cyril LAURENT, vice-président du SMIRITOM, représentant la commune d'Alès est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (36) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Jean-Luc GIBELIN, Jean-Pierre DE FARIA, Claude CERPEDES, Bernard HILLAIRE, Antonia CARILLO, Cyril LAURENT, Fabienne FAGES-DROIN, Marc BENOIT, Michel RUAS, Gérard BARONI, Alain BENSACKOUN, Joseph PEREZ, Thierry JACOT, Gérard BANQUET, Jacques PEPIN, Guy CHERON, Joseph BARBA, Jean-Claude GARNIER, Martine MAGNE, Michel VIGNE, Edwige SOL, Jean-Noël PUDDU, Pascal MILESI, Jean-Paul ANDRÉ, Geneviève COSTE, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Alain GIOVINAZZO, Patrick DELEUZE, Thierry JONQUET, Éric TORREILLES, Jérôme MEYNIER, Ghislain CHASSARY, Aurélie GENOLHER.

POUVOIRS (05) : Thierry BAZALGETTE pouvoir à Christophe RIVENQ, Nicolas PERCHOC pouvoir à Marc BENOIT, Georges VERCOUTERE, pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA, Jean-Charles BENEZET pouvoir à Jérôme MEYNIER, Julien HEDDEBAUT pouvoir à max ROUSTAN.

ABSENTS EXCUSÉS (25) : Guy MANIFACIER, Jean-Michel PERRET, Geneviève BLANC, Bernard PORTALES, Micheline WIEREPANT, Sylvette MOLIERES, Georges BRIOUDES, Serge BORD, Bernard MARTIN, Jean-Michel BUREL, Denis GUILLAUME, Jean-Marie COSTE, Jean-Marie MALAVAL, Éric PLANTIER, Jean-Marie ITIER, François SELLE, Sandrine RIBOT, Marielle VIGNE, David GUIRAUD, Christelle ROUSSEL, Adrien CHAPON, Cyril OZIL, David FOULGON, Samuel DUPIN, Matthieu TESTARD.

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

I- ASSEMBLÉES

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 10 octobre 2024

Monsieur le Président annonce que le procès-verbal du Comité Syndical du 10 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

II- FINANCES

1. Budget Primitif 2025

Les membres du Comité Syndical sont appelés à procéder au vote du Budget Primitif 2025 et ses états annexes. Ce budget a été réalisé en fonction des éléments enregistrés en comptabilité et selon les termes du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Président signale qu'il doit dire quelques mots sur le budget qui comporte des informations importantes pour les deux collectivités. De Cèze Cévennes moins performante au niveau de l'efficacité des déchèteries, va donc avoir un impact financier moindre qu'Alès Agglomération. Grâce au travail réalisé il y a pour la première fois une baisse importante des dépenses liée à l'accroissement des recettes et à une meilleure gestion du tri sélectif sur Alès Agglomération, ce n'est pas neutre puisqu'il proposera une baisse, par rapport à 2024, de 3,6 % des dépenses de fonctionnement.

Le budget 2025 du SMIRITOM s'équilibre en :

Fonctionnement à 16 467 730 €

Investissement à 778 000 €

Soit un total de **17 245 730 €**.

Monsieur le Président informe que pour Alès Agglomération, cela correspond en fait à une baisse de 4,2 % de sa participation du fait des résultats très favorables liés à sa nouvelle politique de gestion des déchets tant au niveau des tonnages OM que des apports en déchèteries. Tandis que cela correspond à une hausse de la participation de Cèze Cévennes de + 18,8 % suite à l'évolution défavorable de ses coûts de fonctionnement de ses déchèteries sur ces trois dernières années. Il ne tient qu'à De Cèze Cévennes d'améliorer la qualité du tri dans les déchèteries, le SMIRITOM n'est compétent qu'en matière bas de quai, les déchèteries étant gérées par les intercommunalités qui gardent les recettes propres des revalorisations avec les éco organismes.

Il en profite pour dire que sur Alès Agglomération la décision a été prise d'investir sur des équipements de centre de tri multiflux comme celui des Salles du Gardon qui a ouvert. À Saint Hilaire de Brethmas les travaux vont commencer pour le remplacement de la déchèterie du Quai du Mas d'Hours. Le centre de tri multiflux flambant neuf va augmenter assez sensiblement les apports des habitants, qui ne peuvent plus aller Quai du Mas d'Hours, grâce au nombre de flux nouveaux qui vont arriver et la qualité d'accueil. Tout ce qui va dans les centres de tri multiflux ne va pas dans les centres de traitement ce qui diminue les coûts de traitement.

Aujourd'hui les déchets sont un sujet très sensible, il rappelle également qu'au sein de l'Entente Départementale des Déchets, dans laquelle toutes les intercommunalités sont présentes sauf une, il y a beaucoup de réflexion pour travailler à l'avenir sur le traitement des déchets pour l'augmentation de la réglementation, des coûts... Les difficultés arrivent vite avec par exemple la TGAP en hausse de 8,25 euros à la tonne cette année, il va falloir régler l'évolution du compost, la limitation à Nîmes du four et la non construction d'une deuxième ligne de four, les problèmes des centres de tri et de revalorisation des emballages, les politiques de tri différentes sur l'Agglomération... Tout est compliqué et il y a beaucoup de travail. Il y a une convergence de tous les Présidents d'intercommunalités, des syndicats de traitement à la fois sur l'état des lieux et sur les objectifs. Il n'y a pas de décisions prises par l'Entente c'est une instance de réflexion. Une caractérisation des ordures va être faite et modernisée sur l'Agglomération d'Alès, comme sur toutes les intercommunalités. Ils vont essayer de trouver les exutoires nécessaires au niveau départemental.

Il en parle parce que dans les dépenses du SMIRITOM, il y a in fine la mise en décharge pour les déchets ultimement non traités à Bellegarde dont on sait que la réglementation va contraindre les apports. À partir d'un certain tonnage annuel, une surtaxe sera appliquée avec pour objectif de diminuer l'enfouissement au niveau national. Parallèlement l'évolution du compost fait que le centre de tri dont dispose le SMIRITOM va devoir évoluer. C'est connu depuis quelques années et ils travaillent à trouver des solutions.

Des études sont en cours pour savoir vers quoi faire évoluer ce centre de tri, cela peut être du compost de déchets verts, la méthanisation, ou beaucoup d'autres choses. Les autres territoires attendent aussi éventuellement de pouvoir apporter leurs déchets verts si cela devient un centre de compostage de déchets verts. Il faudra toujours apporter les déchets ultimes en décharge. La solution est peut-être de créer de l'énergie à travers soit un CSR ou un incinérateur, mais il n'y a pas d'autre solution possible (méthanisation, valorisation énergétique, enfouissement, compostage).

Monsieur le Président informe qu'il entend un peu tout et son contraire sur le sujet et ce serait bien qu'ils évitent les polémiques et qu'ils se mettent sur la même ligne directrice pour le tri qui est non seulement une obligation financière mais également d'un point de vue environnemental et surtout règlementaire. Les politiques de tri sont obligatoires ce n'est pas pour le plaisir. Depuis le 1^{er} janvier, les biodéchets, le verre, les emballages, les cartonnets, les cartons et les déchets ultimes doivent être séparés.

On s'aperçoit et c'est l'une des raisons pour lesquelles il y a pour la première fois une baisse des dépenses prévisionnelles, c'est que les objectifs augmentent, malgré le fait que la trésorerie ait remis en fonctionnement le loyer L3 qu'ils avaient fait basculer en investissement pour récupérer la TVA.

Il reste quand même beaucoup à faire, cela passera aussi par une évolution du Plan Régional d'Élimination des déchets. Ils ont demandé avec Fabrice Verdier une rencontre avec les représentants de la Région pour en discuter. Dans la situation actuelle il n'y a rien à faire, on ne peut pas créer d'exutoire nouveau, on ne peut pas traverser le Rhône... Une réflexion doit être menée au-delà du département du Gard et ceux qui ont un incinérateur à savoir Lunel, Nîmes et Sète ont un temps d'avance sur ceux qui n'en ont pas.

A l'époque cela avait été un choix politique parce que la population n'en voulait pas, mais aujourd'hui il va falloir trouver une solution. Pour lui, la solution idéale serait de construire une deuxième ligne de four à Nîmes (qui n'en veut pas pour le moment) et pour le faire il faut également modifier le Plan Régional de Gestion des Déchets. Le Président de Sud Rhône Environnement est parti sur la création d'un CSR.

UN CSR c'est une espèce d'incinérateur qui ne porte pas son nom et qui crée de la vapeur. Les études sur un CSR, vu les 40 à 50 millions d'euros d'investissement qu'il faut pour la construction, portent le coût de traitement à la tonne en valorisation énergétique à 220 – 230 €. Aujourd'hui on est à 160 €, quoi qu'il soit décidé ou fait il va y avoir une augmentation du coût de traitement à court terme, et ceux qui comme Nîmes sont partis sur un incinérateur au départ ont un coût de traitement à 60 € la tonne, c'est parce qu'ils l'ont déjà amorti pour partie.

Monsieur le Président insiste sur le fait qu'il y a des enjeux majeurs à court terme. Pour le territoire c'est l'avenir de l'usine avec la fin du compostage tel qu'il est aujourd'hui. Peut-être un nouveau type de compostage, méthanisateur pour lequel les spécialistes ont informé qu'il n'y avait pas pour le moment la capacité sur le territoire, il faut à peu près 100 000 tonnes pour que la méthanisation soit rentable.

Il précise qu'au sein de l'Entente une étude est en cours pour savoir ce qu'il est possible de faire. Il n'y a pas de solution miracle. C'est un dossier dont ils vont beaucoup parler dans les mois à venir. Pour le moment, sur Alès Agglomération, mais il suppose que c'est pareil sur De Cèze Cévennes, la TEOM ne couvre pas le coût de traitement qu'il va falloir arriver à baisser considérablement pour ne pas avoir dans quelques années à augmenter la TEOM pour le compenser.

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2024 évoluent de :

- 3,9% soit -704 720 €. Ce sont les 2 EPCI membres via leur participation, qui devront supporter et trouver les ressources pour financer ces dépenses.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 15 699 730 € soit – 0,6 % par rapport à 2024.

Comme expliqué lors de la présentation du ROB 2024, la baisse continue des tonnages d'ordures ménagères et la diminution des coûts de fonctionnement des déchèteries liés à la mise en place des REP, compensent légèrement la hausse de la TGAP (+8,25 € HT/T) et l'augmentation des prix due à une inflation prévisionnelle de 2 à 3 %.

Les principaux postes sont :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : 15 048 830 € soit 95,8 % des dépenses réelles. Ces dernières restent stables, n'évoluant que de 0,2 %.
- Charges de personnel (chapitre 012) : 91 000 € soit 0.6 % des dépenses réelles et identiques à 2024.
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 92 400 € soit 0.6 % des dépenses réelles. Il s'agit des indemnités des élus.
- Charges financières (chapitre 66) : 467 500 € soit 3.00 % des dépenses réelles : ces crédits recouvrent le remboursement des intérêts de la dette (189 000 €) et ceux du loyer L1B pour 269 000 €. Il est à noter que comme pour tous les crédits, au fil du temps, la part des frais financiers (intérêts) diminuent progressivement alors que la part de remboursement du capital augmente.

Il est également prévu 778 000 € de virement à la section investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à hauteur de 16 467 730 €, elles sont constituées essentiellement par la participation de chaque collectivité membre et dont ils vont voter la répartition par la suite.

Au niveau des recettes, pour la partie PPP, les participations des EPCI seront principalement fonction des tonnes apportées. Dans la répartition des charges, à suivre, 90 % des recettes de revente 2024 viendront en réduction des sommes exigibles pour l'exercice 2025, tel que prévu dans les statuts. Il est à noter qu'elles sont en hausse par rapport à l'année dernière (plus de trois fois le montant) du fait d'une hausse des cours de reprise des matériaux.

A ces recettes usuelles se rajouteront les recettes liées au soutien à la tonne d'éléments d'ameublement, d'articles de bricolage et jardinage et de jouets, de certains déchets issus du bâtiment selon le calendrier de mise en place sur les déchèteries, versées par l'éco-organisme Eco Maison. Ces recettes sont intégralement reversées aux EPCI membres.

Ces recettes supplémentaires viendront donc en partie compenser la contribution des EPCI membres.

INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à : 778 000 € et permettent de rembourser le capital. Comme expliqué lors du DOB 2025 les provisions pour grosses réparations (loyer L3A liée au GER), sont désormais, sur décision de la recette municipale, affectées en fonctionnement.

Monsieur le Président signale que la TGAP augmente de 8 € par tonne cette année et malgré cette augmentation il y a une baisse grâce à l'effort fait sur les revalorisations. Il faut encourager tout le monde à poursuivre cet effort.

Monsieur le Président informe également qu'ils ont commencé à discuter avec Suez qui n'est pas satisfait du partenariat actuel. Ils perdent de l'argent pour deux raisons principales, ils ne sont pas à l'objectif initial du PPP et ce qui est de leur responsabilité c'est à eux de le payer, une médiation est en cours avec eux mais il ne peut pas en dire plus c'est strictement confidentiel.

Monsieur Philippe RIBOT, membre du Comité Syndical représentant la commune de Saint Privat des Vieux, signale qu'il vaudrait mieux que Suez gagne de l'argent comme ça ils traiteraient le problème des odeurs.

Monsieur le Président répond qu'effectivement investir sur quelque chose qui ne rapporte rien et qui coûte ça ne les pousse pas à être très efficace sur le fonctionnement. S'ils perdent beaucoup d'argent ça veut dire que la collectivité en économise à contrario.

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget primitif 2025 du SMIRITOM.

Votants : 41

Pour : 41 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2. Répartition prévisionnelle des charges 2025 suite à adoption du budget primitif

Le budget primitif tel que présenté ci-avant permet d'établir le tableau prévisionnel des charges 2025. Conformément aux statuts, 90 % des recettes issues de la revente des matériaux (cartons et ferrailles de déchetteries) sont affectées à la diminution des charges des EPCI membres.

Le vote du budget primitif 2025 du SMIRITOM engendre la répartition des charges suivantes.

Pour Alès Agglomération, cela correspond en fait à une baisse de 4,2 % de sa participation du fait des résultats très favorables liés à sa nouvelle politique de gestion des déchets, tant au niveau des tonnages OM que des apports en déchèteries, tandis que cela correspond à une hausse de la participation de Cèze Cévennes de + 18,8 % suite à l'évolution défavorable de ses coûts de fonctionnement de ses déchèteries sur ces trois dernières années.

En fonction de l'évolution des factures sur le premier semestre 2025, notamment pour Cèze Cévennes, un budget supplémentaire voté en octobre permettra d'ajuster le budget prévisionnel, selon une évolution espérée favorable.

90 % des recettes de revente 2024 viennent en réduction des sommes exigibles pour l'exercice 2025, tel que prévu dans les statuts. Il est à noter qu'elles sont en hausse par rapport à l'année dernière (plus de trois fois le montant) du fait d'une hausse des cours de reprise des matériaux.

Monsieur le Président propose d'approuver cette répartition des charges 2025.

Votants : 41
Pour : 41 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

3. Décision Modificative budgétaire n°1 2024

Le budget supplémentaire 2024 adopté au Conseil syndical du 10 octobre 2024 comporte, pour la communauté de communes de Cèze Cévennes, la prise en compte à hauteur d'un montant de 160 585 € dans sa contribution 2024, montant exigé en guise de rattrapage d'un différentiel résiduel apparu envers cette collectivité dans la répartition des charges votées en 2023 vis à vis des dépenses réellement exécutées pour cet EPCI, sur cet exercice financier, par le SMIRITOM,

De Cèze Cévennes a sollicité auprès du SMIRITOM un étalement de cette dette sur plusieurs exercices.

Cette décision modificative budgétaire n°1 vise donc à retirer des contributions 2024 adoptées suite au vote du BS, pour la Communauté de Cèze Cévennes, la somme de 160 585 €, somme qui fera l'objet d'un étalement de 40 146,25 € par an versés sur quatre ans, montant qui sera intégré dans le budget supplémentaire approuvé en octobre de chaque année de 2025 à 2028.

Il est possible d'espérer qu'avec une évolution favorable des tonnages tant d'ordures ménagères que de ceux déposés en déchèteries par le développement des REP, cette contribution supplémentaire soit en grande partie absorbée par une diminution des dépenses de traitement.

Monsieur le Président propose d'approuver cette décision modificative budgétaire n°1 pour l'année 2024.

Votants : 41
Pour : 41 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

4. Nouvelle répartition des charges 2024 suite à adoption de la décision modificative budgétaire n°1

Monsieur le Président propose d'approuver suite au vote de la décision modificative budgétaire n°1, une nouvelle répartition des charges qui retire la somme de 160 585 € à la contribution due pour 2024 par la CC de Cèze Cévennes.

Votants : 41
Pour : 41 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

5. Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion du Gard

Monsieur le Président informe que pour avoir la prévoyance pour les agents du SMIRITOM, il propose d'adhérer à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion du Gard.

Votants : 41

Pour : 41 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

L'assistance n'ayant pas de question, **Monsieur le Président** lève la séance à 18h05.